



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/79  
21 janvier 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

**RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE L'ORGANE EXÉCUTIF**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction.....	1 – 7	4
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	8	4
II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ET DE LA DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT .....	9 – 10	5
III. RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROTOCOLES	11 – 27	5
IV. RÉEXAMEN DES PROTOCOLES ET AUTRES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES .....	28 – 55	8
A. Protocole relatif aux polluants organiques persistants.....	29 – 37	8
B. Protocole relatif aux métaux lourds .....	38 – 41	9
C. Protocole de Göteborg .....	42 – 48	10
D. Échange d'informations et communications.....	49 – 55	13

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE .....	56 – 64	14
A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).....	56 – 60	14
B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement .....	61 – 64	17
VI. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE .....	65 – 71	19
VII. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION.....	72 – 80	21
VIII. PLAN DE TRAVAIL POUR 2004 .....	81 – 82	23
IX. QUESTIONS FINANCIÈRES .....	83 – 88	23
X. FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN TRANSITION.....	89 – 91	25
XI. QUESTIONS DIVERSES .....	92	26
XII. ÉLECTION DU BUREAU .....	93 – 94	26
XIII. ADOPTION DU RAPPORT.....	95	26

Annexes

- I. Décision 2003/1 concernant le respect par la Norvège de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- II. Décision 2003/2 concernant le respect par la Finlande de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- III. Décision 2003/3 concernant le respect par l'Italie de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- IV. Décision 2003/4 concernant le respect par la Suède de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

- V. Décision 2003/5 concernant le respect par la Grèce de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- VI. Décision 2003/6 concernant le respect par l'Irlande de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- VII. Décision 2003/7 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- VIII. Décision 2003/8 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- IX. Décision 2003/9 concernant le respect des obligations relatives à la communication d'informations
- X. Décision 2003/10 portant création d'une équipe spéciale des polluants organiques persistants (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- XI. Décision 2003/11 concernant la facilitation de la participation des pays en transition (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1)
- XII. Plan de travail pour l'application de la Convention en 2004 (voir ECE/EB.AIR/79/Add.2)
- XIII. Liste provisoire des réunions prévues en 2004 (voir ECE/EB.AIR/79/Add.2)
- XIV. Financement à long terme de l'EMEP (voir ECE/EB.AIR/79/Add.2)
- XV. Fonds d'affectation spéciale (voir ECE/EB.AIR/79/Add.2)

## **Introduction**

1. La vingt et unième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance s'est tenue à Genève, du 15 au 18 décembre 2003.
2. Ont assisté à cette réunion des représentants des Parties à la Convention suivantes: Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et la Communauté européenne (CE).
3. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (CEES-OMS), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont assisté à la réunion. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) était également représentée.
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient elles aussi représentées: Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), Union internationale des associations de prévention de la pollution atmosphérique et de la protection de l'environnement (IUAPPA) et Union mondiale pour la nature (UICN).
5. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E), le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) et le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) de l'EMEP étaient également représentés.
6. M. H. Dovland (Norvège) a présidé la réunion.
7. Le Directeur de la Division de l'environnement et des établissements humains de la CEE, M. K. Bärlund, a prononcé une allocution dans laquelle il a appelé l'attention sur la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev en mai 2003, à laquelle les ministres avaient pris note de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif concernant le financement des activités de base. Il a souligné combien il importait de s'attacher à l'avenir à encourager les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) à participer aux protocoles et à y adhérer et a pris note des Principes directeurs pour le renforcement du respect et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), adoptés par les ministres à Kiev. Il a évoqué aussi les projets du secrétariat visant à renforcer les capacités en matière de gestion de la qualité de l'air en Asie centrale et a appelé l'attention sur la collaboration entre les conventions de la CEE aux niveaux aussi bien des secrétariats que des bureaux.

## **I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. L'ordre du jour (ECE/EB.AIR/78) a été adopté.

## **II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ET DE LA DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

9. M. K. Bull, du secrétariat, a fourni un complément d'information au sujet de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». Il a par ailleurs fait observer qu'à sa dixième session, en octobre 2003, le Comité des politiques de l'environnement avait examiné les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne ainsi que l'application, au niveau régional, des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable. L'accent que le Comité se proposait de mettre sur l'EOCAC correspondait aux tendances au niveau de la Convention, le Comité étant convenu par ailleurs d'élaborer une stratégie de communication. La cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe s'était tenue en mars 2003. La Commission s'était penchée aussi sur la question du développement durable ainsi que sur celle de la réforme de la CEE et de ses grandes orientations politiques.

10. Le secrétariat a rendu compte à l'Organe exécutif de l'état de la ratification de la Convention et de ses protocoles. Depuis la session précédente, de nouvelles Parties s'étaient jointes au Protocole EMEP (Lituanie, Roumanie); au Protocole sur les métaux lourds (Allemagne, Bulgarie, Monaco, Roumanie, Slovaquie); au Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) (France, Islande, Roumanie, Slovaquie); et au Protocole de Göteborg (Roumanie, Communauté européenne). Du fait des nouvelles ratifications, le Protocole de 1998 sur les POP était entré en vigueur le 23 octobre et le Protocole de 1998 sur les métaux lourds entrerait en vigueur le 29 décembre 2003.

## **III. RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROTOCOLES**

11. M. P. Széll (Royaume-Uni), Président du Comité de l'application, a présenté son sixième rapport (EB.AIR/2003/1 et Add.1) sur le respect, par les Parties, de leurs obligations au titre des protocoles, ainsi que les conclusions des onzième et douzième réunions du Comité. Il a appelé l'attention sur les recommandations faites par le Comité, notamment sur celles qui proposaient des décisions sur le respect, par cinq Parties, de leurs obligations au titre du Protocole de 1991 sur les COV (EB.AIR/2003/1): l'Espagne (par. 62), la Finlande (par. 15), l'Italie (par. 21), la Norvège (par. 10) et la Suède (par. 28) et, par trois Parties, de leurs obligations au titre du Protocole de 1988 sur les NO<sub>x</sub> (EB.AIR/2003/1): l'Espagne (par. 45), la Grèce (par. 34) et l'Irlande (par. 39).

12. M. Széll a mis en évidence les résultats de l'examen annuel, par le Comité, du respect par les Parties des obligations relatives à la communication d'informations ainsi que les conclusions de son examen approfondi du Protocole de 1994 sur le soufre et a appelé l'attention sur des cas de non-respect des obligations redditionnelles ou de communication d'informations insuffisantes qui avaient empêché le Comité de l'application d'évaluer le respect des obligations de fond contractées en vertu du Protocole. Il a rendu compte également de la coopération avec d'autres organes et a appelé l'attention sur les propositions du Comité concernant son mandat pour l'année à venir.

13. De nombreuses délégations ont rendu hommage au Comité de l'application, à son Président et au secrétariat pour la qualité du travail qu'ils avaient fourni pendant l'année écoulée.

14. En ce qui concerne le paragraphe 10 du document EB.AIR/2003/1, la délégation norvégienne a décrit les mesures prises par la Norvège pour se conformer au plus vite à ses obligations en vertu du Protocole de 1991 sur les COV et a fait observer que les données préliminaires pour 2002 indiquaient une tendance à la baisse des émissions.
15. S'agissant des paragraphes 4 et 9 du document EB.AIR/2003/1/Add.1, la délégation de la Fédération de Russie a fait observer qu'elle avait alors présenté toutes les données nécessaires sur les émissions d'oxydes de soufre et d'azote.
16. À propos du paragraphe 16 du document EB.AIR/2003/1/Add.1, la délégation croate a expliqué que le retard qu'elle avait mis à présenter ses données d'émission en vertu du Protocole de 1994 sur le soufre était dû à la mise en place d'un nouveau système d'inventaire complet des émissions. La Croatie fournirait l'an prochain des données de qualité en temps voulu.
17. En ce qui concerne les paragraphes 6, 9 et 12 du document EB.AIR/2003/1/Add.1, la délégation de la Hongrie s'est excusée du retard mis à fournir les données d'émission finales, en précisant que toutes les données nécessaires avaient désormais été communiquées. Pour ce qui est du paragraphe 41 du document EB.AIR/2003/1/Add.1, la délégation de la République tchèque a fourni un complément d'information ainsi que des précisions. Le Président a invité ces délégations à communiquer par écrit au secrétariat les informations nécessaires afin qu'il puisse les porter à l'attention du Comité.
18. Pour ce qui est du paragraphe 21 du document EB.AIR/2003/1, la délégation italienne a expliqué que son non-respect du Protocole de 1991 sur les COV tenait essentiellement à une augmentation des émissions provenant de la circulation. Les données préliminaires pour 2002 indiquant une tendance à la baisse, l'Italie espérait s'être conformée à ses obligations en vertu de cet instrument en 2002. En outre, elle a appelé l'attention sur le fait que les données présentées le 9 septembre 2003 concernaient les émissions totales, et non pas seulement les émissions d'origine anthropique, comme cela avait été indiqué par erreur.
19. S'agissant du paragraphe 39 du document EB.AIR/2003/1, la délégation irlandaise a indiqué les raisons pour lesquelles les émissions de NO<sub>x</sub> de l'Irlande avaient dépassé les valeurs limites et a appelé l'attention sur un programme de mesures tendant à réduire ces émissions. Les estimations préliminaires pour 2002 montraient quelques diminutions. L'Irlande n'épargnerait aucun effort pour communiquer dans les délais les informations demandées par le Comité de l'application.
20. En ce qui concerne le paragraphe 35 du document EB.AIR/2003/1/Add.1, la délégation slovaque a soumis une lettre présentant, dans le détail, les raisons pour lesquelles elle manquait à une obligation du Protocole de 1994 sur le soufre et faisant observer qu'avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 2004, d'un nouveau décret ministériel sur les valeurs limites d'émission, la Slovaquie serait en situation de plein respect des obligations qu'elle avait contractées en vertu de cet instrument.
21. De l'avis de plusieurs Parties, un régime d'imposition du respect plus fort, assorti de conséquences obligatoires, pourrait encourager plus efficacement les Parties à respecter leurs obligations en vertu des protocoles, et le Comité de l'application et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devraient envisager cette possibilité pour l'avenir. D'autres ont fait

observer que c'était là une question sensible et difficile à résoudre au plan technique et ont formulé des réserves à ce sujet.

22. La délégation néerlandaise aurait voulu que le Comité étudie d'autres mesures d'intervention en cas de non-respect persistant. Elle a demandé comment le Comité appréhenderait les cas où les directives nouvelles en matière de notification des émissions ne concorderaient pas avec les dispositions des protocoles actuels et comment le Comité s'y prendrait pour évaluer la qualité des données d'émission notifiées.

23. Cette même délégation a demandé aussi que soient révisées les nouvelles directives relatives à la notification des émissions afin que celles-ci puissent être appliquées à la surveillance du respect des plafonds d'émission ainsi qu'à la production de données en harmonie avec les méthodes observées dans le cadre des changements climatiques.

24. M. Széll a indiqué que les membres du Comité de l'application avaient eu un échange de vues préliminaire sur les nouvelles mesures qui pourraient être prises pour encourager les Parties à se conformer aux dispositions ou pour exercer des pressions à cette fin. Toutefois, il a fait valoir que si l'on voulait mettre en place un régime d'imposition du respect des obligations, cela ne pourrait se faire efficacement qu'au moyen d'un instrument juridiquement contraignant. Pour cela, il serait plus utile de négocier un nouveau protocole que de chercher à en modifier un ancien. En s'orientant dans cette direction, on rendrait encore plus nécessaire l'accès à des données d'émission de meilleure qualité.

25. M. Széll a également demandé que les demandes d'éclaircissement formulées par les Parties au sujet du sixième rapport du Comité de l'application soient portées officiellement à l'attention du Comité par le biais du secrétariat.

26. L'Organe exécutif a pris note du sixième rapport du Comité de l'application (EB.AIR/2003/1 et Add.1), exprimant sa vive satisfaction aux membres du Comité, à son Président et au secrétariat. Il a adopté, les dates étant modifiées compte tenu du changement du calendrier des réunions du Comité en 2004:

a) La décision 2003/1 concernant le respect par la Norvège de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1);

b) La décision 2003/2 concernant le respect par la Finlande de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1);

c) La décision 2003/3 concernant le respect par l'Italie de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1);

d) La décision 2003/4 concernant le respect par la Suède de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1);

e) La décision 2003/5 concernant le respect par la Grèce de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1);

f) La décision 2003/6 concernant le respect par l'Irlande de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1);

g) La décision 2003/7 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1988 relatif aux NO<sub>x</sub> (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1);

h) La décision 2003/8 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole de 1991 relatif aux COV (voir ECE/EB.AIR/79/Add.1).

27. En outre, l'Organe exécutif:

a) A prié le secrétariat de communiquer ces décisions aux Ministres des affaires étrangères des Parties concernées;

b) A adopté la décision 2003/9 concernant le respect par les Parties des obligations relatives à la communication d'informations sur les émissions et à la notification de leurs stratégies et politiques (voir l'annexe IX);

c) A prié le Comité d'entreprendre au cours de la période 2004-2005 une étude approfondie du respect par les Parties de leurs obligations au titre du Protocole relatif aux POP;

d) A noté que les deux membres suivants siègeraient au Comité un an de plus: M. Cristiano PIACENTE (Italie) et M<sup>me</sup> Melanija LESNIAK (Slovénie);

e) A réélu les membres du Comité suivants pour un deuxième mandat de deux ans: M<sup>me</sup> Sue BINIAZ (États-Unis), M. Volkert KEIZER (Pays-Bas), M. Lars LINDAU (Suède) et M. Stephan MICHEL (Suisse);

f) A élu un nouveau membre, M. Christian LINDEMANN (Allemagne) et a réélu M. Tuomas KUOKKANEN (Finlande) et M. Patrick SZÉLL (Royaume-Uni) pour un mandat de deux ans. M. Széll continuerait d'assurer la présidence du Comité pendant les deux ans de son mandat.

g) A exprimé sa gratitude à M. Ivan Mojik (Slovaquie), membre sortant, de sa précieuse contribution aux travaux du Comité pendant les quatre années écoulées.

#### **IV. RÉEXAMEN DES PROTOCOLES ET AUTRES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES**

28. Le Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP) étant entré en vigueur et l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux métaux lourds étant imminente, l'Organe exécutif est convenu d'examiner la question du réexamen de ces trois protocoles séparément.

##### **A. Protocole relatif aux polluants organiques persistants**

29. Le Président a souhaité la bienvenue aux représentants des Parties au Protocole, qui se réunissaient pour la première fois à l'occasion de la session de l'Organe exécutif. Il a indiqué que les décisions concernant expressément le Protocole devraient être prises par les Parties à cet instrument, mais que toutes les Parties à la Convention pouvaient prendre part aux délibérations et aux recommandations concernant le Protocole, et de façon générale les POP. Il a également souligné que la Convention avait offert aux Parties aux autres protocoles un cadre pour exécuter les travaux relevant de la Convention de la manière la plus efficace.

30. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, M. R. Ballaman (Suisse), a présenté le rapport de la trente-cinquième session de cet organe (EB.AIR/WG.5/76), appelant l'attention des participants sur le débat qui avait eu lieu au sujet des méthodes et procédures à suivre pour réexaminer le Protocole, revoir/réévaluer certains POP et étudier les propositions visant à prendre en compte de nouvelles substances. Il a présenté brièvement les dispositions des projets de décision figurant dans le document EB.AIR/2003/7, version révisée du document examiné par le Groupe de travail.

31. La délégation des États-Unis a émis des réserves à l'égard du libellé de la décision portant création d'une équipe spéciale des POP. Elle a proposé un nouveau mandat au moyen d'un amendement à ce projet de décision.

32. Un certain nombre de délégations ont dit qu'à leur avis il faudrait s'en tenir aux pratiques en vigueur dans le cadre de la Convention pour mettre en place des équipes spéciales et organiser leurs travaux. D'autres ont fait observer qu'il était important de définir précisément les tâches de la nouvelle équipe spéciale envisagée et qu'il était nécessaire de modifier certaines parties du projet de décision figurant dans le document EB.AIR/2003/7.

33. Pour tenir compte des vues des Parties, un groupe de rédaction a rédigé un projet de décision concernant la création d'une équipe spéciale des POP et établissant un nouveau projet de plan de travail sur les POP en 2004.

34. En ce qui concerne le projet de plan de travail, la délégation des États-Unis a indiqué qu'il n'était pas prévu au départ, lors de la rédaction de la décision 1998/2 de l'Organe exécutif, qu'un jugement sur le caractère acceptable ou non d'une proposition retarde inutilement le travail technique sur cette même proposition. L'idée était plutôt de procéder à une simple vérification de l'exhaustivité de la proposition au regard des critères énoncés en son paragraphe premier. À cette fin, il a été inscrit au projet de plan de travail la question de l'examen du paragraphe 2 de cette décision par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

35. Les délégations canadienne et néerlandaise se sont offertes pour piloter l'équipe spéciale prévue. La délégation de la République tchèque a annoncé qu'elle accueillerait la deuxième réunion de cette équipe spéciale du 31 mai au 3 juin à Prague.

36. La délégation norvégienne a indiqué à l'Organe exécutif qu'elle avait envoyé une proposition concernant l'inscription d'une nouvelle substance, le pentaBDE, dans les annexes du Protocole.

37. L'Organe exécutif a adopté la décision 2003/10 portant création d'une équipe spéciale des POP. Il a en outre adopté le texte d'un élément du plan de travail relatif aux POP pour 2004 en remplacement du texte de l'élément 1.5 du projet de plan de travail (EB.AIR/2003/4).

#### B. Protocole relatif aux métaux lourds

38. M. Ballaman a indiqué que la première réunion des Parties au Protocole était prévue à l'occasion de la vingt-deuxième session de l'Organe exécutif en décembre 2004. Il a précisé que les travaux préparatoires entrepris par le Groupe d'experts des métaux lourds en vue du réexamen du Protocole avaient bien débuté. Le Groupe d'experts avait tenu sa première réunion

les 21 et 22 mars 2003 à Genève, sous la présidence de M. D. Jost (Allemagne). Il avait concentré son attention sur les trois métaux actuellement visés par le Protocole (cadmium, plomb et mercure) tout en étudiant la possibilité de prendre en compte de nouveaux métaux. Le CSM-Est avait fourni des informations sur les cartes des dépôts et les inventaires des émissions et le Groupe d'experts avait reconnu qu'il était important de disposer de données d'émission de meilleure qualité pour le réexamen du Protocole. Le Groupe d'experts avait également reçu des informations du PNUE concernant son groupe de travail chargé de l'évaluation du mercure à l'échelle mondiale. La prochaine réunion du Groupe d'experts, prévue les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2004 à Bruxelles, se tiendrait juste après un atelier organisé par la Suède les 29 et 30 mars 2004 sur le mercure et les problèmes qu'il posait dans l'environnement.

39. Les participants à un atelier qui s'était tenu les 17 et 18 novembre 2003 à Langen (Allemagne) avaient examiné les avantages d'une approche fondée sur les effets et d'une approche fondée sur les technologies pour le réexamen du Protocole. Ils avaient réfléchi à la nécessité de réviser les annexes techniques du Protocole pour tenir compte du progrès technique et scientifique. Les résultats de cet atelier seraient communiqués à la prochaine réunion du Groupe d'experts.

40. En prévision de la constitution de l'équipe spéciale l'année suivante, la délégation canadienne a suggéré que le Groupe d'experts des métaux lourds se fixe les priorités suivantes: étudier les procédures, méthodes et calendrier de réexamen du Protocole; mettre au point un plan de travail à moyen terme précis et poursuivre la collecte et l'examen des informations liées au plan de travail, par exemple celles concernant les meilleures techniques disponibles ou les valeurs limites.

41. L'Organe exécutif:

a) S'est déclaré satisfait du travail accompli par le Groupe d'experts des métaux lourds et a invité celui-ci à poursuivre ses travaux préparatoires et à faire rapport au Groupe de travail des stratégies et de l'examen en attendant la première réunion des Parties;

b) A prié ses organes subsidiaires de continuer d'apporter leur appui au Groupe d'experts;

c) A demandé instamment aux Parties de fournir les informations requises pour l'établissement du plan de travail relatif aux métaux lourds;

d) A prié le Président du Groupe d'experts, agissant en collaboration avec le secrétariat, de définir des méthodes et des procédures pour réexaminer le Protocole, en s'inspirant, éventuellement, de celles mises au point pour le Protocole relatif aux POP.

### C. Protocole de Göteborg

42. M. Ballaman a évoqué les discussions qui avaient eu lieu et les décisions qui avaient été prises à la trente-cinquième session du Groupe de travail (EB.AIR/WG.5/76) au sujet du réexamen du Protocole. Il a également mentionné les résultats de l'atelier consacré au réexamen du modèle eulérien de l'EMEP, qui s'était tenu en novembre à Oslo. Le Groupe de travail avait

noté qu'il était recommandé d'utiliser les particules de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM<sub>2,5</sub>) comme indicateur des effets sur la santé, mais que les particules d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM<sub>10</sub>) continueraient d'être utilisées pour les normes de qualité de l'air. Il avait décidé que les années cibles qu'il convenait de retenir pour la modélisation dynamique étaient 2030 et 2050. M. Ballaman a appelé l'attention des participants sur les résultats de l'atelier sur les liens et synergies entre les mesures de lutte contre les émissions à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale, qui s'était tenu au siège de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) en janvier 2003, et la diminution des coûts des mesures de réduction qui pouvait en résulter. Il a mis l'accent sur les travaux consacrés au réexamen du modèle RAINS qui étaient en cours dans le cadre du CMEI et a souligné qu'il était important d'intégrer les données des pays qui n'entraient pas dans le champ du programme «Air pur pour l'Europe» (CAFE). M. Ballaman a évoqué les travaux entrepris par le CEES-OMS pour évaluer les effets sur la santé de l'exposition des populations urbaines à l'ozone et aux particules ainsi que le projet CITY-DELTA, qui permettrait de rattacher le modèle de l'EMEP aux concentrations en zones rurales. En outre, il a appelé l'attention sur les faits nouveaux survenus dans le cadre du Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques (NEBEI) ainsi que sur ses réunions prévues en 2004 avec le programme CAFE sur les instruments permettant de réduire la pollution atmosphérique et en 2005 pour débattre des dommages causés aux matériaux, y compris à ceux du patrimoine culturel. M. Ballaman a évoqué les travaux du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, précisant que celui-ci prévoyait d'organiser un atelier en Pologne sur les options envisageables pour réduire les émissions d'origine agricole. Enfin, il a mentionné les progrès accomplis par le Groupe d'experts des questions technico-économiques; ce groupe se bornait à recueillir des informations sur les technologies existantes, d'où l'importance d'entreprendre dans l'avenir des travaux sur les technologies nouvelles ou en gestation.

43. La délégation de la CE a appelé l'attention des participants sur le lien étroit entre la Directive fixant des plafonds nationaux d'émission (Directive PNE) et le Protocole de Göteborg. Elle comptait que la révision des scénarios de référence des États membres de l'UE pour l'énergie et l'agriculture serait définitivement achevée à la fin de 2004. Les scénarios révisés serviraient de point de départ à l'élaboration d'une proposition de révision plus formelle de la Directive PNE, attendue pour la fin de 2005. Cette délégation a également annoncé que la CE avait ratifié le Protocole de Göteborg et qu'elle comptait que ses États membres feraient de même afin que le Protocole puisse entrer en vigueur en 2004.

44. La délégation finlandaise a indiqué qu'à la fin de 2003, la Finlande aurait mené à bien sa procédure nationale de ratification du Protocole de Göteborg.

45. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance des travaux sur les synergies et les liens entre les problèmes de pollution atmosphérique à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale, notant leur intérêt sur le plan économique et insistant sur la nécessité d'en diffuser plus largement les résultats. Les travaux visant à intégrer les gaz à effet de serre dans le modèle RAINS seraient achevés l'année suivante. Il a été suggéré qu'une communication sur la question soit faite à la session suivante de l'Organe exécutif. L'AEE a signalé à l'attention des participants son rapport sur les synergies entre les émissions de gaz à effet de serre, les options envisageables pour les réduire et la maîtrise des coûts, établi pour la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

46. La délégation suédoise a fourni des renseignements au sujet de l'atelier, prévu en 2004, sur le réexamen et l'évaluation des politiques européennes de lutte contre la pollution atmosphérique, qui serait centré sur les travaux futurs et les priorités au titre de la Convention et du programme CAFE.

47. Quelques délégations ont évoqué la nécessité d'examiner la qualité des données sur les émissions communiquées. Il a été convenu que le mieux serait de procéder par le biais de l'EMEP et de demander qu'un document sur la question soit soumis au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

48. L'Organe exécutif:

a) S'est déclaré satisfait de l'état d'avancement des préparatifs entrepris en vue du réexamen du Protocole de Göteborg, invitant les Parties à contribuer aux activités scientifiques en fournissant les données nécessaires (sur les émissions, la modélisation, les charges critiques, etc.);

b) A demandé instamment aux Parties de ratifier le Protocole de Göteborg dans les meilleurs délais, et de préférence bien avant le vingt-cinquième anniversaire de la Convention en 2004;

c) A noté avec satisfaction le travail accompli par le CMEI tout en reconnaissant que les données concernant les projections des émissions présentaient des lacunes, et a demandé instamment aux pays qui ne l'avaient pas fait de procéder à des consultations bilatérales avec le CMEI pour se mettre d'accord sur les données utilisées aux fins de la modélisation;

d) A pris note des conclusions importantes découlant de l'examen des liens et synergies entre la pollution atmosphérique à l'échelle régionale et les changements climatiques, a reconnu qu'il était important de nouer des liens avec les organismes compétents et a prié le Groupe de travail de le tenir informé des activités menées dans ce domaine;

e) A salué l'importante contribution de l'OMS aux travaux entrepris en vue du réexamen du Protocole de Göteborg, et a invité cette organisation à poursuivre ses efforts dans ce domaine;

f) A noté avec satisfaction que la Suède avait confirmé son intention d'organiser un atelier en 2004 en vue de faire le point des connaissances scientifiques et d'établir une évaluation pour débattre de la politique générale aux fins du réexamen du Protocole de Göteborg et du programme CAFE;

g) A noté l'état d'avancement des travaux entrepris par le Groupe d'experts des questions technico-économiques pour se doter d'une base de données technico-économiques (ECODAT) et fournir les données nécessaires au CMEI;

h) A accueilli favorablement la proposition du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac de collaborer avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions pour tenir sa prochaine réunion à Poznan (Pologne), en organisant à cette occasion un atelier d'une journée destiné à aider les pays en transition dans deux domaines, à savoir les options envisageables pour réduire les émissions d'ammoniac et les inventaires des émissions;

i) A prié le Président de l'Organe directeur de l'EMEP d'établir, en collaboration avec le Bureau de l'EMEP et le secrétariat, une note sur la communication des données sur les émissions, dans laquelle il traiterait des questions relatives à l'assurance de la qualité et ferait des propositions pour améliorer la qualité des données;

j) A noté que les activités prévues pouvaient dépendre de la mise à disposition des fonds nécessaires.

#### D. Échange d'informations et communications

49. Un expert du Kazakhstan a présenté un rapport sur un projet relatif aux inventaires des émissions de polluants atmosphériques et à la surveillance et la modélisation de la pollution atmosphérique au Kazakhstan réalisé dans le cadre du programme TACIS sous la direction du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement et avec un financement de l'Union européenne. Les centres de l'EMEP avaient apporté une contribution importante à ce projet. Les recommandations formulées pour d'autres pays de l'EOCAC ont également été présentées.

50. M. B. Libert, conseiller régional de la CEE, a souligné le professionnalisme des hôtes kazakhs du projet et a remercié le CSM-E, le CCQC et les autres experts de leur participation à une réunion internationale tenue à Almaty. Il a fait observer que cette réunion constituait une excellente préparation à la réalisation du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement (UNDA) intitulé «Renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application de techniques de combustion propre du charbon en Asie centrale», et a exprimé l'espoir qu'une décision serait prise très prochainement concernant son financement. Enfin, il a appelé l'attention sur la recommandation qui avait été débattue à la réunion internationale d'Almaty à l'effet d'organiser à l'intention de tous les pays de l'EOCAC une série de séminaires techniques consacrés par exemple aux inventaires des émissions provenant de sources mobiles.

51. La délégation de la Fédération de Russie a présenté un questionnaire établi dans le but de réunir des informations sur les obstacles auxquels les pays de l'EOCAC se trouvaient confrontés pour ratifier et appliquer les protocoles. Le questionnaire portait essentiellement sur les trois protocoles les plus récents et avait pour but de réunir des informations non seulement sur les obstacles, mais aussi sur les besoins en matière d'assistance technique, y compris pour l'élaboration de plans d'application nationaux.

52. M. Ballaman a fait référence au rapport de l'atelier sur une stratégie de communication pour la Convention, tenu à Londres du 9 au 11 avril 2003 (EB.AIR/WG.5/2003/7). Ce rapport avait recommandé plusieurs initiatives pour mieux faire connaître la Convention, s'agissant notamment d'améliorer le site Web de la Convention et de présenter des matériels d'information qui soient facilement exploitables par les médias. L'atelier avait également débattu de la possibilité de créer un groupe d'experts de la communication et un forum mondial pour faire connaître aux autres régions les connaissances acquises et les données d'expérience recueillies dans la mise en œuvre de la Convention. M. Ballaman a également fait observer que le vingt-cinquième anniversaire de la Convention, qui serait célébré prochainement, offrirait l'occasion idéale d'appeler l'attention sur la Convention, et a rappelé que le Bureau de l'Organe exécutif avait débattu des possibilités d'organiser une manifestation de haut niveau et une conférence de presse. Il a suggéré de créer, en fonction des ressources disponibles, un site Web

interactif pour les enfants, un ouvrage sur l'histoire de la Convention et une brochure attrayante. Il a noté que l'EMEP et le Groupe de travail des effets allaient faire paraître sous peu leurs rapports de fond et que l'Examen de 2002 des stratégies et politiques visant à réduire la pollution atmosphérique serait alors disponible.

53. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'idée de célébrer le vingt-cinquième anniversaire pendant la vingt-deuxième session de l'Organe exécutif, mais ont fait observer qu'il serait difficile d'y attirer des ministres.

54. La délégation norvégienne a déclaré qu'elle préparait une manifestation nationale destinée à mettre en relief l'importance de la Convention pour la Norvège et a encouragé les autres Parties à faire de même. Une autre délégation a suggéré d'organiser une vidéoconférence à un niveau ministériel.

55. L'Organe exécutif:

a) A pris note du projet réalisé dans le cadre du programme TACIS et du projet de l'UNDA qui était envisagé, a invité les centres compétents du programme à participer activement à ces travaux et a demandé à être tenu informé de leur avancement;

b) A remercié la Fédération de Russie d'avoir établi le questionnaire à l'intention des pays de l'EOCAC et a prié le secrétariat de distribuer le questionnaire, de rassembler les réponses et de préparer une note qui serait présentée au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa prochaine session;

c) A noté la nécessité d'organiser des ateliers annuels dans les pays de l'EOCAC et d'élaborer des manuels/guides d'application pour les protocoles les plus récents à la Convention, tout en reconnaissant combien il importait de disposer de ressources suffisantes pour ce travail;

d) A salué l'offre des États-Unis d'accueillir un atelier sur les techniques de lutte contre les particules, qui aurait lieu à Indianapolis (Indiana, États-Unis d'Amérique) du 23 au 25 juin 2004;

e) A pris note des résultats de l'atelier sur les communications, a recommandé de les mettre à profit dans le cadre de la Convention et a proposé de les porter à l'attention des autres conventions relatives à l'environnement;

f) A chargé son bureau d'organiser le vingt-cinquième anniversaire de la Convention pour novembre-décembre 2004 et a demandé au secrétariat de publier les informations nécessaires sur son site Web.

## **V. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE**

### **A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)**

56. M. J. Schneider (Autriche), Président de l'Organe directeur de l'EMEP, a rendu compte des activités de l'EMEP (EB.AIR/2003/3) ainsi que des résultats de la vingt-septième session de son Organe directeur (EB.AIR/GE.1/2003/2). Il a noté les progrès accomplis dans

la modélisation des POP et des métaux lourds, en mettant en évidence les rapports par pays établis par le CSM-E. Il a appelé l'attention sur l'atelier consacré peu auparavant à l'examen du modèle eulérien unifié de l'EMEP, en faisant observer que les résultats pour le soufre, l'azote et l'ozone étaient satisfaisants mais que les particules nécessitaient des travaux plus approfondis. Le travail de modélisation souffrait surtout du manque de données d'émission et de données sur les mesures. Il importait de disposer de données d'émission d'excellente qualité et la version révisée des directives en matière de notification des données devrait contribuer dans une large mesure à obtenir des données harmonisées. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions dressait une liste des problèmes que posaient les nouvelles directives. Si certaines corrections d'ordre technique avaient déjà été apportées, d'autres questions nécessitaient un complément d'examen au niveau du choix des orientations. Pour résoudre le problème de la qualité des données, l'EMEP accorderait un rang de priorité élevé aux travaux en cours sur l'étude et l'amélioration des inventaires des émissions, et M. Schneider a évoqué un projet pilote de l'AEE et du CSM-O d'examen des inventaires des émissions. Il a appelé l'attention sur le projet de stratégie de surveillance et a engagé les Parties à étudier de près les principes qui y étaient énoncés et à en évaluer la viabilité. Soulignant l'état d'avancement des travaux sur le rapport d'évaluation de l'EMEP, il a fait observer que les activités sur les modèles d'évaluation intégrée portaient surtout sur l'élaboration du scénario de référence. Il a appelé l'attention sur l'extension du modèle de l'EMEP aux échelles urbaine et hémisphérique. Le projet CITY-DELTA livrerait les données à l'échelle urbaine nécessaires pour évaluer les effets sur la santé, notamment ceux de l'ozone et des particules. L'extension à l'échelle hémisphérique était dictée par deux facteurs: i) l'élargissement du domaine de modélisation de l'EMEP, avec l'adhésion de Parties de l'EOCAC et ii) le transport intercontinental de certains polluants. Enfin, M. Schneider a souligné l'excellente collaboration de l'EMEP avec la CE et l'AEE et les perspectives d'une coopération avec les pays de l'EOCAC. Le rapprochement entre les centres de l'EMEP et les pays de l'EOCAC, et l'organisation d'ateliers pour la région de l'EOCAC, étaient conformes aux conclusions de l'atelier d'Almaty.

57. Plusieurs délégations ont rendu hommage à l'EMEP et à ses centres pour l'excellente qualité des travaux accomplis, et au CSM-E pour ses rapports par pays.

58. Une délégation a insisté sur la nécessité d'une collaboration plus étroite avec la CE sur les sites de surveillance en milieu rural afin d'assurer l'avenir du réseau de surveillance de l'EMEP. Une autre délégation a suggéré que l'EMEP et la CE coopèrent plus étroitement à la surveillance du mercure. D'autres délégations ont estimé qu'il fallait accorder un rang de priorité plus élevé aux travaux sur les inventaires des émissions.

59. La délégation de la Fédération de Russie s'est dite favorable aux travaux prévus sur l'évaluation du transport intercontinental des polluants et a insisté sur la nécessité d'aider à l'avenir les pays de l'EOCAC dans les domaines des inventaires, de la surveillance et de la modélisation des émissions.

60. L'Organe exécutif:

a) A pris note du rapport sur la vingt-septième session de l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2003/2);

- b) A noté les progrès accomplis en matière de modélisation, de surveillance et de communication des émissions de métaux lourds, et a engagé les Parties à redoubler d'efforts à l'avenir pour communiquer leurs données, en appliquant les directives pour la communication des données;
- c) A noté les progrès accomplis en ce qui concerne la modélisation des POP, qui arrivaient à point nommé eu égard à l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux POP, et a salué les efforts entrepris pour valider les modèles;
- d) S'est félicité des rapports de pays établis par le CSM-E et a invité les Parties à formuler des observations à leur sujet;
- e) A noté les progrès accomplis dans l'élaboration du modèle eulérien unifié pour les polluants acidifiants et eutrophisants, l'ozone et les particules, et a pris note des conclusions de l'atelier sur l'examen du modèle qui s'était tenu à Oslo du 3 au 5 novembre 2003;
- f) A reconnu combien il est important que les Parties communiquent des données sur les émissions de particules et a demandé aux Parties de poursuivre leurs efforts en vue de fournir les données nécessaires, y compris celles relatives à la composition chimique;
- g) A noté les progrès accomplis dans la modélisation des particules, en soulignant qu'il faudrait se concentrer en priorité sur les sources importantes des matières et les domaines dans lesquels les incertitudes sont les plus fortes (par exemple le carbone organique);
- h) A noté l'avancement des travaux concernant la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère, s'est félicité de l'intérêt que les États-Unis continuaient de porter à cette question et a invité les autres Parties à soutenir ces travaux;
- i) A accepté avec gratitude l'offre de la Norvège de piloter l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, et a accueilli avec satisfaction l'offre de l'AEE de continuer d'appuyer l'Équipe spéciale;
- j) A exprimé sa gratitude au Royaume-Uni de piloter l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et a remercié le Président sortant de cette équipe, M. Mike WOODFIELD;
- k) A pris note de la publication imminente des directives pour la notification des émissions dans la série des études sur la pollution de l'air au titre de la Convention (n° 15);
- l) S'est félicité de l'amélioration constante des travaux de notification des émissions et a engagé les Parties à n'épargner aucun effort pour communiquer leurs données conformément aux nouvelles directives pour la notification des émissions pour le 15 février 2004 au plus tard;
- m) A prié l'Organe directeur de l'EMEP d'établir une note sur ce qui distingue la version révisée des directives pour la notification des émissions des directives précédentes;
- n) A insisté pour que soient menés des travaux plus approfondis sur l'amélioration et la validation des données d'émission;

- o) S'est félicité de l'état d'avancement des travaux concernant le nouveau projet de stratégie de surveillance pour l'EMEP et a encouragé l'Organe directeur à les achever en 2004;
- p) A reconnu l'importance des travaux concernant la construction d'un scénario de référence pour les modèles d'évaluation intégrée et a invité les Parties à collaborer avec le CMEI et à fournir les données nécessaires;
- q) A pris note des résultats de l'atelier sur les liens et les synergies entre les mesures de lutte contre les émissions à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale (EB.AIR/GE.1/2003/4/Add.1) et a demandé à l'EMEP de poursuivre ses travaux sur ce thème;
- r) A approuvé le projet du budget du CMEI pour 2004 tel que présenté dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2003/4, par. 59) et a décidé de maintenir les montants des budgets pour 2005 et 2006 au même niveau.

## B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement

61. M. H. Gregor (Allemagne), Président du Groupe de travail des effets, a rendu compte des activités relatives aux effets et des résultats de la vingt-deuxième session du Groupe de travail (EB.AIR/WG.1/2003/2). Il a appelé l'attention sur les résultats les plus importants du Groupe de travail des effets, de ses programmes internationaux concertés (PIC) et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, tels que résumés aux paragraphes 21 à 35 du document EB.AIR/2003/3. Il a remercié les pays chefs de file des programmes et des équipes spéciales et a souligné les synergies croissantes avec d'autres programmes environnementaux, dont le programme CAFE, ainsi qu'avec d'autres organisations. Il a appelé l'attention sur l'importance qu'accordait le PIC-Forêts à la modélisation dynamique, sur le rapport du PIC-Eaux sur 15 ans ainsi que sur son atelier sur la régénération biologique, sur les travaux du PIC-Matériaux consacrés à l'émission de métaux lourds sous l'effet de la corrosion, sur le rapport du PIC-Végétation portant sur les concentrations de métaux lourds dans les mousses en Europe, sur la nouvelle approche par flux des niveaux critiques de l'ozone et le calcul d'indicateurs nouveaux pour les risques d'atteintes à la végétation, sur l'état d'avancement des travaux portant sur les modèles dynamiques et les flux par le PIC-Surveillance intégrée, sur l'appel lancé par le PIC-Modélisation et cartographie pour que soient communiquées des données sur les charges critiques et les modèles dynamiques et sur l'état d'avancement des travaux de définition des charges critiques pour les métaux lourds. M. Gregor a noté la publication, par l'OMS, du rapport de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique sur les risques que présentent pour la santé les polluants organiques persistants issus de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ainsi que du rapport sur les effets sanitaires des polluants atmosphériques. Il a noté les activités menées par le Groupe commun d'experts de la modélisation dynamique, notamment ses travaux importants qui ont montré que quatre modèles dynamiques de l'acidification utilisant les mêmes données d'entrée livraient des résultats cohérents. Il a noté aussi les résultats d'un atelier sur les charges critiques empiriques grâce auquel ont été engagés des travaux sur l'harmonisation des données sur la couverture terrestre avec l'EMEP, ainsi qu'un récent atelier commun avec l'EMEP sur les dépôts de cations basiques. Il a appelé l'attention sur l'état d'avancement de l'élaboration d'un rapport de fond du Groupe de travail, document qui serait prêt à temps pour le vingt-cinquième anniversaire de la Convention. M. Gregor a souligné la bonne harmonisation du plan de travail avec l'Organe directeur de l'EMEP, en notant les réunions communes périodiques de leurs bureaux.

62. Plusieurs délégations ont rendu hommage au Groupe de travail pour les travaux qu'il avait accomplis et se sont dites particulièrement reconnaissantes à M. Gregor d'avoir procuré à plusieurs pays une aide précieuse afin de les encourager dans leurs activités de cartographie. Les réunions sous-régionales, auxquelles pouvaient participer tous les centres nationaux de liaison, ont été jugées particulièrement importantes, surtout pendant la phase initiale des activités de cartographie.

63. La délégation suédoise a appelé l'attention sur la nouvelle orientation du PIC-Matériaux, dont elle était le pays chef de file. Elle a estimé qu'il faudrait peut-être rationaliser les travaux à l'avenir en mettant en valeur la protection du patrimoine culturel, pour lequel il existait désormais un nouveau centre secondaire en Italie. Un changement de pays chef de file était possible à l'avenir.

64. L'Organe exécutif:

a) A pris note du rapport sur les travaux de la vingt-deuxième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2003/2);

b) A noté les nouveaux progrès accomplis dans le cadre des activités relatives aux effets et les résultats importants obtenus en ce qui concerne l'application de la Convention par les programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/2003/3);

c) A réaffirmé l'importance de la participation active de toutes les Parties à la Convention, de la coopération fructueuse entre les programmes, les équipes spéciales et les centres de coordination et de leur collaboration étroite avec l'EMEP, et s'est félicité du rapprochement avec les institutions et organisations pertinentes ne relevant pas de la Convention;

d) A invité de nouveau les Parties à désigner des centres de liaison nationaux pour les activités/programmes relatifs aux effets auxquels elles ne participaient pas encore activement;

e) A pris note du plan de travail à moyen terme actualisé pour la poursuite des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2003/4), tel que modifié dans le rapport sur la vingt-deuxième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2003/2, par. 44 à 46) et a invité le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement à l'exécution des tâches prioritaires relevant de la Convention;

f) A noté le projet de rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard, tel que présenté succinctement dans le document EB.AIR/WG.1/2003/3/Add.1;

g) S'est félicité de la poursuite des progrès en matière d'application de la modélisation dynamique et des mesures prises pour établir des liens entre cette dernière et l'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.1/2003/13);

h) S'est félicité de la publication, par l'OMS, du rapport sur les risques que présentent pour la santé les polluants organiques persistants issus de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, avec le concours financier des Pays-Bas, et a pris acte des résultats du récent examen, par l'OMS, des effets sur la santé des particules fines et de l'ozone,

résultats dont il ressort qu'à leurs concentrations actuelles, ces polluants ont des retombées considérables sur la santé;

i) A noté avec satisfaction les efforts déployés pour réviser et étoffer le Manuel de cartographie ainsi que l'actualisation continue de l'ensemble des données et des cartes relatives aux charges critiques à l'échelle européenne;

j) A pris note des éléments du plan de travail ayant trait aux synergies entre les changements climatiques et la pollution atmosphérique, telles que définies par les PIC et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique;

k) A noté qu'il était important de continuer de communiquer les résultats et conclusions des activités relatives aux effets à la communauté scientifique, aux décideurs et au grand public tant à l'échelon national qu'international, et a pris note du fait que le vingt-cinquième anniversaire de la Convention en 2004 offrirait une bonne occasion de faire connaître les travaux des programmes;

l) A confirmé qu'il fallait disposer de directives pour choisir les années cibles aux fins de la modélisation dynamique, et tenir compte de cet aspect lors du prochain appel à communiquer des données sur les charges critiques et les modèles dynamiques;

m) A noté la nécessité de disposer de données sur les apports de plomb et de cadmium d'origine non atmosphérique (engrais par exemple), afin d'évaluer les dépassements totaux des seuils critiques;

n) S'est félicité des progrès accomplis dans l'évaluation et l'actualisation des charges critiques empiriques pour les dépôts d'azote sur les écosystèmes (semi-)naturels (EB.AIR/WG.1/2003/14);

o) A pris note du document EB.AIR/WG.1/2003/12, tel que modifié, sur le financement des activités relatives aux effets.

## **VI. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

65. Le secrétariat a signalé qu'il était en passe de publier le résumé de l'examen de 2002 des stratégies et des politiques, comme décidé par l'Organe exécutif à sa vingtième session, y compris les rectificatifs soumis avant le 31 janvier 2003. La version anglaise serait disponible au cours du premier trimestre de 2004, tandis que les versions française et russe seraient prêtes en temps voulu pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention.

66. Le secrétariat a présenté le projet de questionnaire sur les stratégies et politiques pour l'examen du respect des obligations prévu en 2004 (EB.AIR/2003/2 et Add.1 et 2). Comme décidé par l'Organe exécutif à sa vingtième session, seules des questions se rapportant aux protocoles entrés en vigueur y avaient été incluses. Étant donné que le Protocole relatif aux métaux lourds entrerait en vigueur le 29 décembre 2003, il avait été proposé d'ajouter au questionnaire des questions concernant cet instrument (EB.AIR/2003/2/Add.2). Le libellé des questions demeurait essentiellement identique à celui du questionnaire de 2002, bien que

les notes et les tableaux aient été améliorés pour veiller à ce que les intéressés y répondent efficacement. La partie liminaire du questionnaire avait été également remaniée, compte tenu des observations formulées par le Comité d'application, en vue d'indiquer que le questionnaire était conçu pour aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne les informations à communiquer. Il n'était pas obligatoire de répondre au questionnaire proprement dit.

67. Le secrétariat avait proposé de mettre le questionnaire à la disposition des Parties via l'Internet à compter du 31 janvier 2004, les Parties étant censées renvoyer leur réponse au plus tard le 31 mars 2004. Pour faciliter les choses, le site Internet permettrait aux Parties de visualiser leurs réponses des années antérieures (2000 et 2002). Le secrétariat a de nouveau proposé que les réponses des Parties soient diffusées par le biais du site Web de la Convention ([www.unece.org/env/eb/welcome.html](http://www.unece.org/env/eb/welcome.html)).

68. Les délégations ont remercié le secrétariat de continuer d'affiner le questionnaire, en faisant observer que celui-ci facilitait le processus de communication des réponses des Parties. Certaines Parties ont fait savoir qu'il leur serait peut-être difficile de satisfaire à l'échéance indiquée. Il a été proposé que le questionnaire soit communiqué plus tôt (à la mi-janvier) et que les Parties qui ne réussiraient toujours pas à se conformer au délai en informent le secrétariat.

69. Plusieurs délégations ont proposé de supprimer les questions relatives à des obligations «douces» telles que l'échange de technologies et la participation du public (questions 8, 14 à 17, 19, 24 à 27, 38 à 40 et 47 à 49) car celles-ci avaient peu de chances d'être utilisées par le Comité de l'application pour déterminer le respect des protocoles. Une délégation a fait observer que la réponse au questionnaire n'était pas obligatoire et a demandé que ce caractère non contraignant soit mentionné dans la lettre de couverture du questionnaire.

70. La délégation autrichienne a fait observer que sa ratification du Protocole sur les métaux lourds avait été reçue à New York et a demandé à figurer sur la liste des Parties donnée dans le questionnaire; la délégation bulgare a dit avoir elle aussi ratifié le Protocole sur les métaux lourds et la délégation hongroise, qui a fait savoir qu'elle avait ratifié le Protocole de 1994 sur le soufre, a demandé à figurer sur la liste des Parties dans le questionnaire. Il serait rendu compte de ces changements dans le questionnaire à publier sur l'Internet.

71. L'Organe exécutif:

a) A remercié le secrétariat de publier l'Examen de 2002 des stratégies et des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique, en notant que cette étude serait disponible pour le vingt-cinquième anniversaire de la Convention;

b) A adopté le texte du questionnaire de 2004, étant entendu qu'en seraient omises les questions 8, 14 à 17, 19, 24 à 27, 38 à 40 et 47 à 49, et a demandé au secrétariat de le mettre à la disposition des Parties sur l'Internet à partir du 15 janvier 2004;

c) A demandé au secrétariat de limiter encore la longueur des réponses possibles sur le questionnaire électronique et de veiller aussi à ce que toute limite s'applique à toutes les réponses, quelle que soit la forme sous laquelle elles seraient présentées;

d) A fait observer que le questionnaire donnait aux Parties une excellente occasion de s'acquitter de leurs obligations en matière de notification des stratégies et politiques en vertu des protocoles et a prié instamment les Parties de faire tout leur possible pour remplir et renvoyer le questionnaire avant la date limite du 31 mars 2004 afin de permettre au secrétariat d'établir son rapport au Comité de l'application;

e) A demandé au Comité de l'application d'entreprendre un examen juridique approfondi du questionnaire avant 2006;

f) A demandé au secrétariat de publier les réponses des Parties sur l'Internet.

## **VII. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION**

72. M. J. Schneider (CEES-OMS) a souligné l'importance que présentaient, pour les travaux menés au titre de la Convention, les conclusions du rapport intitulé «Étude systématique des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique», établi avec l'appui de la Commission européenne. Il a également rendu compte du projet de mise à jour des directives de l'OMS relatives à la qualité de l'air. L'OMS était fermement décidée à continuer de collaborer étroitement avec le Groupe de travail des effets et l'EMEP. Elle avait également entrepris des travaux sur la qualité de l'air et la santé dans les pays de l'EOCAC.

73. M. B. Wahlstrom (PNUE) a fourni des renseignements sur la Convention de Stockholm sur les POP. Celle-ci comptait désormais 41 Parties. Elle devait en principe entrer en vigueur au premier semestre de 2004 et la première session de la Conférence des Parties était prévue au début de 2005 en Uruguay. M. Wahlstrom a invité les Parties à la Convention à devenir Parties à la Convention de Stockholm dans un proche avenir afin de pouvoir participer pleinement à la première session. Il a également mentionné que le Programme mondial de surveillance des POP aiderait à évaluer l'efficacité de la Convention. Un guide pour la mise en œuvre du Programme serait prêt au milieu de l'année 2004 et testé dans le cadre d'études pilotes entreprises dans les régions en développement en 2004 et 2005. Le Programme ferait fond sur les programmes existants comme l'EMEP et les utiliserait dans toute la mesure possible. M. C. French (PNUE) a présenté les activités du PNUE consacrées à la pollution au mercure. Un groupe de travail du PNUE avait achevé en 2003 le rapport sur l'évaluation mondiale du mercure (EMM). En février 2003, après avoir examiné l'EMM, le Conseil d'administration du PNUE avait décidé que des initiatives devraient être prises aussitôt que possible aux niveaux national, régional et mondial pour protéger la santé de l'homme et l'environnement contre les rejets de mercure. À la demande du Conseil d'administration, le PNUE avait mis en route un programme relatif au mercure qui avait pour but d'aider les pays à comprendre la nature et l'ampleur du problème que posait le mercure et à mettre au point des stratégies pour y faire face. Au cours de la période 2004-2005, il s'agirait en priorité d'organiser des ateliers de sensibilisation, de produire des guides, de mettre en place un mécanisme d'échange d'informations et de faciliter une réflexion sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour faire face à la pollution imputable au mercure.

74. M. A. Zuber (CE) a présenté le programme CAFE («Un air pur pour l'Europe»), qui déboucherait sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pollution atmosphérique. Cette stratégie thématique devait être présentée à la Commission en juillet 2005. Le programme CAFE

visait les mêmes polluants atmosphériques que le Protocole de Göteborg (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, COV, NH<sub>3</sub>, particules). D'autres stratégies concernant les aspects sanitaires de la pollution imputable aux POP et aux métaux lourds étaient en cours d'élaboration dans le cadre de la Commission. L'analyse scientifique et technique du programme CAFE s'appuyait sur la structure de base de la Convention et les informations qui en découlaient, des contrats ciblés étant passés pour fournir à la Commission les informations voulues. Un certain nombre de liens avaient été noués entre le programme CAFE et la Convention: réexamen du cadre du modèle RAINS de l'EMEP, utilisation de directives communes pour les inventaires des émissions et leur notification, etc. Le programme CAFE et la Convention devaient continuer de coopérer dans ces domaines.

75. M<sup>me</sup> L. Jalkanen (OMM) a indiqué les activités de l'OMM qui intéressaient la Convention. Cette organisation avait continué de coprésider l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation de l'EMEP. À l'occasion de la cinquième réunion de l'Équipe spéciale, l'EMEP et le programme «Veille de l'atmosphère mondiale» (VAG) tiendraient une réunion commune au cours de laquelle seraient abordés les principaux thèmes suivants: collaboration au niveau des sites, coopération entre les centres de données et activités d'assurance de la qualité/d'étalonnage. Le Centre de formation et d'enseignement du programme VAG, établi en Allemagne, avait obtenu un financement pour trois années supplémentaires. S'agissant du transport transfrontière des polluants atmosphériques résultant de la combustion de la biomasse, l'OMM avait installé des instruments de mesure des particules en Indonésie et en Malaisie dans le cadre d'un projet réalisé conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le Groupe d'experts des observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe (IGACO), que l'OMM coprésidait, visait à coordonner et à renforcer les activités de coopération entre le programme VAG et les réseaux satellitaires de mesure de la chimie de l'atmosphère. Le rapport de l'IGACO serait publié en 2004. L'OMM comptait bien voir se poursuivre la coopération constructive instaurée entre le programme VAG et la Convention, et plus particulièrement avec l'EMEP.

76. M. S. A. Bamford (AIEA) a présenté les activités de surveillance du niveau de radioactivité dans l'atmosphère menées par l'Agence. En outre, celle-ci avait participé à des travaux visant à déterminer les concentrations d'éléments traces (notamment de métaux lourds) dans les particules en suspension dans l'air. Diverses activités avaient été exécutées dans le cadre de projets de coopération technique avec différents États membres, de projets de recherche coordonnés, et d'accords de coopération régionale avec l'Asie orientale, l'Amérique latine, l'Afrique et la Méditerranée. Pour faciliter la comparabilité des données relatives aux particules, l'AIEA fournissait aux pays participants le même échantillonneur, qu'elle avait elle-même conçu, pour le prélèvement de particules de diamètre inférieur à 10 et à 2,5 microns. Elle avait également facilité le renforcement des capacités d'analyse nucléaire pour l'analyse des éléments retenus dans les filtres à aérosols, et la mise en valeur des ressources humaines. Des activités concernant la pollution atmosphérique étaient en cours dans la région de l'Asie orientale et de nouveaux programmes étaient en préparation pour l'Afrique et la Méditerranée. L'AIEA comptait bien collaborer aux activités entreprises au titre de la Convention et pouvait contribuer à fournir les données d'observation nécessaires aux fins de la validation des modèles concernant les particules et les métaux lourds.

77. M. R. Mills (IUAPPA) a appelé l'attention des participants sur le treizième Congrès mondial pour la lutte contre la pollution atmosphérique, prévu à Londres en août 2004. La question du transport à longue distance des polluants atmosphériques serait examinée sous

l'angle général de l'interaction entre les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Les Parties à la Convention ont été invitées à participer au Congrès. Le représentant de l'IUAPPA a précisé que dans le cadre du Congrès, une réunion spéciale serait organisée pour permettre aux représentants des divers réseaux régionaux chargés de faire face à la pollution atmosphérique transfrontière d'échanger des données d'expérience, d'envisager l'instauration d'une collaboration plus large et d'étudier les liens entre les activités menées au niveau régional et au niveau mondial.

78. M. A. Barkman (AEE) a indiqué que son organisation continuerait de coopérer en 2004 avec le secrétariat de la Convention sur des questions liées à la pollution atmosphérique à l'échelle paneuropéenne. L'AEE continuerait de contribuer à améliorer la qualité de la notification des émissions, aiderait à mettre sur pied un programme d'amélioration des inventaires des émissions et accueillerait le Guide des inventaires des émissions atmosphériques. Des ateliers en série entre le Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET) et l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions continueraient d'être organisés.

79. Le secrétariat a appelé l'attention sur les rapports établis par le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), l'Association de gestion de l'air et des déchets et la Commission pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR).

80. L'Organe exécutif a salué l'initiative de l'IUAPPA et a confié au Bureau le soin de réfléchir à la forme précise que pourraient prendre l'appui et la participation de la Convention à ce congrès. Il a noté aussi avec intérêt l'information communiquée par les organisations internationales et a souligné l'importance d'une collaboration efficace à l'avenir.

### **VIII. PLAN DE TRAVAIL POUR 2004**

81. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail pour l'application de la Convention (EB.AIR/2003/4) et la liste provisoire des réunions pour 2004, modifiés compte tenu des débats de l'Organe exécutif ainsi que des décisions que celui-ci avait prises en début de session.

82. L'Organe exécutif a adopté son plan de travail pour 2004 (ECE/EB.AIR/79/Add.2, annexe XII). La liste provisoire des réunions figure à l'annexe XIII (ECE/EB.AIR/79/Add.2).

### **IX. QUESTIONS FINANCIÈRES**

83. Le secrétariat a présenté la note sur les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et des activités de base non visées par le Protocole EMEP (EB.AIR/2003/5). Il a appelé l'attention sur les contributions reçues pour 2003 et sur celles qui n'avaient pas encore été versées, notamment sur une proposition de projet présentée par l'Ukraine en vue de régler une partie de ses arriérés. Il a pris acte des budgets pour 2004 et des tableaux relatifs aux contributions obligatoires au budget de l'EMEP et aux contributions volontaires aux fins du financement des activités de base. Il a noté que la Bosnie-Herzégovine avait réglé ses arriérés de contribution au Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP pour des années antérieures, tandis que la Belgique et Monaco avaient versé des contributions pour les années précédentes au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de base. Comme prévu aux termes de la décision 2002/1 sur le financement des activités de base,

certaines pays avaient annoncé qu'ils feraient des contributions en nature directement aux centres désignés. Les contributions confirmées par les centres en question ont été portées dans le tableau relatif aux contributions.

84. Cette note contenait entre autres le budget détaillé de l'EMEP et celui des activités de base pour 2004, ainsi que leurs budgets provisoires pour 2004 et 2005.

85. Un certain nombre de pays ont déclaré qu'ils avaient acquitté ou étaient sur le point d'acquitter leurs contributions, et sont convenus de collaborer avec le secrétariat pour s'assurer qu'il était rendu compte de tous les transferts de fonds. Plusieurs délégations ont annoncé qu'elles avaient fourni des contributions non négligeables en accueillant des centres de programme, mais que celles-ci n'étaient pas toujours portées à l'attention du secrétariat. La délégation autrichienne a signalé qu'elle compléterait sa contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base par un versement réservé au CMEI. La délégation du Royaume-Uni a fait état de ses contributions à deux ateliers du Groupe de travail des effets tenus en 2003, qui équivalent approximativement à un montant de 22 000 livres sterling, bien que cette somme ne soit pas expressément destinée à des centres désignés dans la décision 2002/1.

86. La délégation allemande a annoncé que son pays avait retiré la réserve qu'il avait formulée à la vingt-septième session de l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2003/2, par. 62) concernant le budget de l'EMEP pour 2004, mais a fait observer que le chiffre de 2004 représenterait un maximum pour les années à venir.

87. La délégation de la Fédération de Russie a été d'avis qu'à compter de 2004, les contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP devraient être calculées d'après le barème des contributions révisé au budget de l'ONU.

88. L'Organe exécutif:

a) S'est félicité de l'adhésion de la Roumanie au Protocole EMEP et a décidé d'adopter, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de cet instrument, l'annexe révisée, incluant la Roumanie, qui est reproduite à l'annexe XIV;

b) S'est prononcé sur l'affectation précise des ressources en 2004 (tableau 2 du document EB.AIR/2003/5) et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (deux dernières colonnes du tableau 3 dudit document);

c) S'est associé à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que puissent être menées à bien les activités prévues dans le plan de travail, en particulier les tâches difficiles qui devront être menées à bien en 2004 pour préparer l'examen des protocoles et les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2003/2, par. 63 h));

d) A prié l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2005, ainsi que le plan de travail, pour adoption à sa vingt-deuxième session;

- e) A demandé instamment aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait de verser leur contribution en espèces au Fonds d'affectation spéciale pour 2003 et, en 2004, de verser leur contribution de manière à ce que celle-ci parvienne au Fonds au cours du premier semestre;
- f) A pris note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2003 et s'est félicité des paiements supplémentaires faits par la Belgique et Monaco, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;
- g) A décidé que les principales dépenses de coordination au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveraient à 2 085 750 dollars des États-Unis en 2004 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars des États-Unis en 2005 et autant en 2006;
- h) A demandé au secrétariat d'informer les Parties des contributions qu'il leur est recommandé de verser pour constituer le budget de 2004, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1;
- i) A prié instamment toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif;
- j) A noté, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui était fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergaient des centres de coordination et ceux qui organisaient des réunions, ainsi que les pays qui finançaient les activités de leurs centres de liaison/points de contact nationaux ou la participation active d'experts nationaux.

## **X. FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN TRANSITION**

89. Le secrétariat a présenté le document relatif à la facilitation de la participation des pays en transition que le Bureau avait établi en collaboration avec le secrétariat (EB.AIR/2003/6). Il a appelé l'attention sur le texte révisé qui non seulement contenait des listes à jour des pays admis à bénéficier d'une aide financière, mais aussi apportait une plus grande souplesse en matière de financement de la participation aux réunions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires principaux. Il a noté qu'à la demande de l'Organe exécutif et de son bureau, il avait agi davantage par anticipation afin de permettre une participation à toutes les réunions tout au long de 2003, mais a appelé l'attention sur l'augmentation des frais et sur les pressions qui s'exerçaient sur le Fonds d'affectation spéciale. Il était impossible de maintenir à terme le rythme actuel des dépenses, et il était donc indispensable d'accroître les dons pour maintenir l'aide au niveau actuel.

90. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des initiatives permettant d'améliorer la participation des pays en transition, mais ont fait observer qu'il était nécessaire de s'assurer que les lettres sollicitant des fonds des Parties étaient convenablement ciblées.

91. L'Organe exécutif a adopté la décision 2003/11 relative à la facilitation de la participation des pays en transition (ECE/EB.AIR/79/Add.1) et a demandé au secrétariat d'envoyer à des destinataires convenablement ciblés des invitations à verser des dons.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

92. Le secrétariat n'a été informé d'aucune autre question.

## **XII. ÉLECTION DU BUREAU**

93. M. H. Dovland (Norvège) a été élu Président. M<sup>me</sup> P. Farnsworth (Canada), M. L. Lindau (Suède) et M. I. Mojík (Slovaquie) ont été élus Vice-Présidents. Les Présidents de l'Organe directeur de l'EMEP (M. J. Schneider, Autriche), du Comité d'application (M. P. Széll, Royaume-Uni), du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (M. R. Ballaman, Suisse) et du Groupe de travail des effets (M. H. Gregor, Allemagne) ont également été élus Vice-Présidents. L'Organe exécutif a décidé que son bureau inviterait un membre du secrétariat du programme CAFE à assister à ses réunions en qualité d'observateur, et a proposé à son bureau d'inviter M. Peter Wicks à sa prochaine réunion. Par ailleurs, M. R. Ballaman a été réélu Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

94. L'Organe exécutif a exprimé ses remerciements à son vice-président sortant, M. W. Harnett (États-Unis).

## **XIII. ADOPTION DU RAPPORT**

95. L'Organe exécutif a adopté, le 18 décembre 2003, le rapport de sa vingt et unième session, qui fera l'objet d'une distribution générale.

-----